

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_001

**ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE SUITE FUSION**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_001
ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE SUITE FUSION

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui porte l'objectif de refonte du paysage communal et intercommunal français mis en œuvre par le Préfet dans le cadre d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et notamment son article 8.

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 30 mai 2013 et 31 décembre 2013 relatifs à la création et à l'approbation des statuts de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde à compter du 1^{er} janvier 2014.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013, fusionnant à compter du 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes du Réolais et la Communauté de communes du Pays d'Auros.

Considérant que la nouvelle Communauté de communes ainsi créée voit son périmètre étendu aux communes de Monségur, Roquebrune et Saint-Vivien-De-Monségur. Cette extension de périmètre au profit de la nouvelle Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde emporte le retrait desdites communes de la Communauté de communes du Monségurais.

Considérant que ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) prend la dénomination de Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde. Il s'agit dès lors d'une nouvelle personne morale de droit public.

Conformément à l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nouvelle Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde bénéficie du mécanisme de représentation substitution. Dès lors, il est considéré qu'elle adhère en lieu et place des deux anciennes Communautés de communes auprès du syndicat mixte Gironde Numérique à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral, soit le 1^{er} janvier 2014.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_001
ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE SUITE FUSION

Le montant de la nouvelle adhésion 2014 sera calculée en additionnant le montant 2013 des deux anciennes participations desdites Communautés de communes avec un ajustement en fonction des dernières données connues du potentiel fiscal et du nombre d'habitants des deux Communautés de communes respectives. Le montant de l'adhésion 2014 prendra également en compte la part d'habitants des communes rattachées au 1^{er} janvier 2014.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- de bien vouloir prendre acte de l'adhésion de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde à compter du 1^{er} janvier 2014 issue de la fusion de la Communauté de communes du Réolais et de la Communauté de communes du Pays d'Auros.
- dit que le nombre total d'EPCI adhérents du syndicat mixte Gironde Numérique se porte désormais à 41 membres. La liste est jointe à la présente délibération et fera l'objet d'une actualisation aux statuts du syndicat mixte Gironde Numérique.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : liste des collectivités adhérentes au syndicat mixte Gironde Numérique

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_001
ADHÉSION NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE SUITE FUSION

	Collectivité ou EPCI membres du Syndicat Mixte
1	CONSEIL GENERAL GIRONDE
2	CC de la pointe du Médoc
3	CC <u>Médullienne</u>
4	CC <u>Medoc Estuaire</u>
5	CC <u>Lacs Medocains</u>
6	CC <u>Cœur de Medoc</u>
7	CC <u>Centre Medoc</u>
8	CC <u>Sud Libournais</u>
9	CC <u>Pays Foyen</u>
10	CC <u>Grand Saint-Emillionais</u>
11	CALI
12	CC <u>Brannais</u>
13	CC <u>Castillon Pujol</u>
14	CC <u>Canton de Fronsac</u>
15	CC <u>Captieux Grignols</u>
16	CC <u>Canton Villandraut</u>
17	CC <u>Bazadais</u>
18	CC <u>L'estuaire</u>
19	CC <u>Cubzagais</u>
20	CC <u>St Savin</u>
21	CC <u>Bourg/Gironde</u>
22	CC <u>Canton Blaye</u>
23	CC <u>du Reolais en Sud Gironde</u>
24	CC <u>Pays Sauveterre</u>
25	CC <u>Monsegurais</u>
26	CC <u>Pays Pellegrue</u>
27	CC <u>Montesquieu</u>
28	CC <u>Pays Paroupian</u>
29	CC <u>Vallon Artolie</u>
30	CC <u>secteur St. Loubes</u>
31	CC <u>Portes entre 2 mers</u>
32	CC <u>Créonnais</u>
33	CC <u>Coteaux bordelais</u>
34	CC <u>Coteaux Garonne</u>
35	CC <u>Targonnais</u>
36	CC <u>Val de l'Eyre</u>
37	COBAN
38	COBAS
39	CC <u>Pays de Langon</u>
40	CC <u>Canton Podensac</u>
41	CC <u>Coteaux Macariens</u>
42	CC <u>Jalle-Eau-Bourde</u>
43	Communauté Urbaine de Bordeaux (membre associé)
44	Région Aquitaine (membre associé)

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)